



Philippe Sterlingot
Président
06 60 51 32 41
philippe.sterlingot@osteopathe-syndicat.fr

Paris le 20 septembre 2019

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,

L'UPO a élaboré en collaboration avec Bureau Veritas un référentiel de certification des établissements de formation à l'ostéopathie intitulé « **Ostéopathie : conformité et qualité de service de la formation** ». Ce référentiel dans sa version « standard » comprend l'ensemble des critères d'agrément figurant dans le décret n°2014-1043 du 12 septembre 2014, auxquels sont ajoutés pour la version « Excellence » deux critères relatifs à la certification RNCP I et à la recherche.

Ce projet répond à plusieurs objectifs :

- Valoriser les établissements engagés dans une démarche de qualité pédagogique et qui sont en mesure d'assumer avec succès un audit portant sur leur respect de la réglementation en vigueur ;
- Offrir aux étudiants un outil puissant de sélection au moment de leur choix d'un établissement de formation ;
- Bénéficier d'un angle médiatique afin de promouvoir la formation à l'ostéopathie et les établissements vertueux ;
- Disposer d'un moyen de communication politique afin d'obtenir des pouvoirs publics qu'un contrôle sur site soit organisé afin de garantir le respect de la réglementation citée supra.

Sur la base de ce référentiel, il est proposé à toutes les écoles d'ostéopathie agréées par le Ministère de la Santé de bénéficier d'un audit réalisé par des auditeurs indépendants mandatés par Bureau Veritas Certification. A ce jour, 13 établissements ont subi avec succès cet audit et peuvent tirer profit de cette certification.

La dernière version du référentiel, adoptée en avril dernier, prend en compte les spécificités des établissements proposant aux professionnels de santé des dispenses de formation conformément à la réglementation.

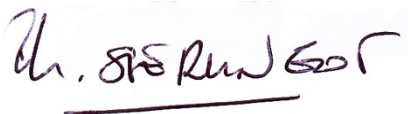
La formation à l'ostéopathie a franchi une grande étape en 2014 et l'effort collectif doit être poursuivi afin qu'elle puisse obtenir une nécessaire réputation d'homogénéité et de sérieux. La démonstration du respect de la réglementation, que vous souhaitez ou non intégrer la FNESO (membre de l'UPO), nous paraît s'inscrire pleinement dans cette ambition.

Vous avez aussi la possibilité de soumettre votre établissement à cet audit de manière indépendante.

La demande d'inscription à l'audit s'effectue directement auprès de Bureau Veritas :

Madame XX | Responsable des Opérations Certification de Services
BUREAU VERITAS CERTIFICATION
Le Guillaumet
60, Avenue du Général de Gaulle | 92046 PARIS-LA DEFENSE Cedex

Je vous prie, Mesdames, Messieurs les directrices et directeurs, d'accepter mes plus respectueuses salutations.



M. Stéphanie

PJ : Le référentiel